

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX

Procurations : Valérie AUPECLE à Magali MATHIEU -

Absents :

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : Lundi 9 décembre 2024

Date d'affichage : Lundi 9 décembre 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 21 novembre 2024, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

- Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération : a/ ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE (maintien de salaire) PROPOSE PAR LE CDG : Collectivités relevant du CST départemental (collectivités de moins de 50 agents)

#### **Délibérations** :

##### **1/ Contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 :**

No 100-2024 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire a souscrit, pour le compte des collectivités du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congés maladie, décès, etc.). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion lance une nouvelle procédure de consultation conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. La commune a l'opportunité de se joindre à cette démarche en autorisant le Centre de Gestion à agir pour le son compte. Cette délibération n'engage pas la commune à adhérer au futur contrat d'assurance statutaire. En revanche, si elle ne mandate pas le CDG, elle ne pourra pas adhérer au contrat groupe ultérieurement.

**11 Voix pour**

##### **2/ Ouverture de crédits pour l'investissement 2025 :**

No 101-2024 : Didier ROUX, maire, propose d'ouvrir au budget primitif 2025 des crédits d'investissement pour un montant de 135 540,16 €, représentant 1/4 du budget d'investissements 2024. Ces crédits sont indispensables à la poursuite des opérations en cours notamment pour la réhabilitation du logement, les travaux de la chapelle, du cimetière, de l'église et des travaux dans les bâtiments publics.

**11 Voix pour**

### **3/ Autorisation de signature du Maire dans le cadre de la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure :**

No 102-2024 : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de réhabiliter le logement au-dessus du salon de coiffure. Il explique qu'un marché public de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'entreprise DEVERCHERE de Chauffailles. Ce dernier a estimé le montant du marché à 72 380.05 € TTC se divisant en 5 lots. Le maître d'œuvre a fourni l'Avant-Projet Définitif et l'ensemble des documents concernant l'appel à candidature.

Les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable sont des marchés de « faible montant » ou des marchés qui concernent des domaines spécifiques : Marchés de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT. Ce seuil s'applique jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

**11 Voix pour**

### **4/ Appel à projet 2025 : demande de subvention au Département de Saône et Loire :**

No 103-2024 : Dans le cadre de la réhabilitation du logement au-dessus, afin de répondre à une forte demande locale et favoriser la venue de jeunes sur la commune, le Conseil Municipal adopte le projet présenté et accepte de solliciter le soutien financier par des demandes de subventions auprès :

- du Département de Saône et Loire dans le cadre de l'Appel à Projet 2025,

**11 Voix pour**

### **5/ Contrat de travail pour l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux :**

No 104-2024 : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour assurer l'entretien des locaux des bâtiments communaux, un emploi permanent à temps non complet a été créé en janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de continuer cet emploi permanent d'Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 10.05 h /35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026.

Il a eu un entretien avec Blandine OLLARD qui signera un contrat à durée déterminée pour cet emploi réparti sur 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**11 Voix pour**

### **6/ Centre de gestion : mission facultative : instruction dossier retraite CNRACL :**

No 105-2024 : Didier ROUX, maire, explique que la collectivité (employeur) doit procéder à la liquidation de pension retraite des agents CNRACL, à contrario de la liquidation de pension auprès du régime général, qui incombe à l'agent.

Le maire propose à l'ensemble du conseil municipal de se faire aider dans cette tâche complexe par le centre de gestion. Le coût est de 275 € par dossier pour 2024.

**11 Voix pour**

### **7/ Indemnités élections européennes et législatives :**

No 106 -2024 : Monsieur le Maire explique que la commune de Saint Julien de Civry a perçu une indemnité de 266.39 euros au titre de la contribution de l'Etat pour les élections européennes et législatives de 2024 ( 3 dimanches ). Considérant le surcroît de travail lors des élections, il est décidé de verser à Mme Catherine PERCHE "secrétaire de Mairie" l'indemnité des élections 2024 perçue pour un montant de 266.39 euros brut.

**11 Voix pour**

### **8/ ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE (maintien de salaire) PROPOSE PAR LE CDG : Collectivités relevant du CST départemental (collectivités de moins de 50 agents) :**

No 94 -2024 :Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le risque Prévoyance (maintien de salaire) sera assuré par TERRITORIA MUTUELLE (convention de prestations avec le Centre de Gestion) sous la forme d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour tous les agents (titulaires et contractuels). La commune avait décidé le 18 octobre 2024 de retenir le taux de 1.35 % du revenu Brut et de porter la Participation employeur à 60 % de la cotisation régime de base.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion ayant donné un avis favorable à cette décision, il est demandé au conseil municipal de délibérer. **11 Voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-décembre :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

### **2/ Bar restaurant Les P'tits Plats de Thomas :**

Lors du conseil municipal du 18 octobre, Monsieur le Maire avait donné lecture d'une proposition de vente de Thomas LORTON pour l'ensemble ou une partie de son matériel de cuisine. Le conseil avait trouvé le prix trop élevé pour le budget de la commune, et avait chargé Monsieur le Maire de négocier. C'est ce qui a été fait, et les parties ont convenu de se revoir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### **3/ Cantine scolaire :**

Les commissions école de Lugny et Saint Julien se sont déplacées dans la commune de Gibles le vendredi 22 novembre pour rencontrer le maire Bernard Grisard afin d'avoir des précisions sur le mode de fonctionnement de leur cantine. Et cette même commission a rencontré les membres de l'association de la cantine le vendredi 29 novembre pour discuter du mode de fonctionnement à envisager suite à l'arrêt de la confection des repas par les Petits Plats de Thomas.

### **4/ Garderie périscolaire :**

Un relevé de fréquentation a été transmis à la mairie.

### **5/ Budget 2025 :**

Il est demandé de réfléchir sur les investissements envisagés en 2025. La commission Budget se réunira le vendredi 21 mars 2025 à 18h00 pour préparer le budget.

### **6/ Vœux du Maire : organisation**

La salle Grandes Folies est réservée le samedi 4 janvier 2025 à 20 H 00.

### **7/ Vœux au personnel :**

Les vœux seront présentés à 20h00 le vendredi 24 janvier 2025 à la salle de la mairie, avant le conseil municipal.

### **8/ Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux du Brionnais :**

Jean-Marc DURY et Armand BRIGAUD sont les représentants de la commune et ils informent le conseil municipal des différents points abordés à la réunion du 3 décembre à Marcigny.

### **9/ Transport à la Demande géré par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :**

Le Grand Charolais propose un service de Transport À la Demande (TAD), avec des critères de fonctionnement harmonisés à l'ensemble du territoire pour les personnes âgées de 70 ans minimum, habitant sur le Grand Charolais. Ce service sera proposé uniquement pour des rendez-vous médicaux mais tous les jours de 8h à 18h du lundi au vendredi.

### **10/ Remplacement d'un agent :**

Florent BILLARD quitte son poste pour d'autres perspectives professionnelles et a demandé, comme lui permet son statut de titulaire, à bénéficier d'une année de disponibilité à compter du 1er février 2025.

Un poste de contractuel sera créé pour une année en CDD avec possibilité de CDI par la suite, une offre d'emploi sera publiée sur le site de la commune, sur Facebook, dans la Renaissance, dans les commerces et à France Travail.

### **11/ Réédition du livre Joseph Sandre :**

De nombreuses demandes ont été reçues à la mairie pour se procurer ce livre de Saint Julien de Civry. Différents tarifs ont été proposés par des prestataires.

## **12/ Cimetière : Portail et Epitaphe :**

Le point est repoussé au prochain conseil municipal.

## **13/ PLUi :**

La commission (Serge BERTILLOT, Patrice MAILY et Didier ROUX) s'est réunie le vendredi 22 novembre à 10h00 dans les locaux de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. La commission se réunira à nouveau le vendredi 10 janvier à la mairie pour étudier le changement de destination de certains bâtiments.

## **Questions diverses :**

**1/ Salle de la cantine :** demande de l'ASCJ par son président, pour louer la salle le 31 décembre. Le conseil donne son accord, conformément à une décision antérieure qui actait que la salle de la cantine pouvait être louée à une association du village.

## **2/ Piscine en janvier et février :**

Les séances de piscine des enfants de l'école vont reprendre en janvier et février. Les horaires sont décalés avec une pause méridienne de 11h30 à 13h00. Il était nécessaire de trouver une personne pour conduire le bus de 11h50 à 12h20, et Jean Marc DURY accepte volontiers d'assurer les trajets durant 3 semaines.

## **3/ Arbre vers site médical :**

Daniel BRUNEL demande à planter un Catalpa derrière le site médical. Le maire va se rendre sur place.

## **4/ Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

La commune perd 11 habitants : 481.

## **5/ Motion de soutien à toutes les équipes qui ont travaillé et défendu la candidature du Pays Charolais-Brionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO :**

Le conseil municipal échange sur la décision prise par la France de ne pas présenter cette candidature suite à un rapport défavorable d'une ONG attachée à l'UNESCO. Le conseil exprime son soutien et sa solidarité à toutes les personnes qui ont travaillé depuis 13 ans sur le dossier. Et le conseil conclut en saluant tous ces efforts qui n'auront pas été vains car ils auront contribué à valoriser et à faire connaître notre beau paysage de bocage, façonné par l'élevage.

La séance ordinaire du vendredi 13 décembre 2024 est levée à 23h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**vendredi 24 janvier 2025 à 20h30**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Valérie AUPECLE à Magali MATHIEU